

Distr.

GENERALE

ITTC(XXII)/20
29 mai 1997

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

VINGT-DEUXIEME SESSION
21 - 29 mai 1997
Santa Cruz de la Sierra, Bolivie

DECISION 6 (XXII)

GRUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES FORETS

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant la Décision 7(XVIII) sur la contribution de l'OIBT aux travaux du Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF) de la Commission du développement durable (CDD) des Nations Unies ainsi que la Décision 5(XX) sur la participation de l'OIBT aux initiatives du GIF parrainées par les pays;

Accueillant avec satisfaction le rapport du Directeur exécutif sur la participation de l'OIBT aux travaux du GIF [Document ITTC(XII)/10], notamment la participation de l'OIBT au Groupe de travail informel interinstitutions sur les forêts, ainsi que la contribution apportée par des membres du CIBT;

Notant les propositions d'actions émanant du GIF (E/CN.17/1997/12), notamment celles qui ont trait au commerce et à l'environnement par rapport aux produits et services forestiers, que la CDD a approuvées comme représentant un progrès significatif et un consensus sur un vaste éventail de questions forestières;

Notant également le paragraphe 144 du rapport du GIF, qui prie instamment les organisations internationales de soutenir et de mettre en oeuvre les propositions d'actions, dans le cadre d'une coopération entre pays, et le paragraphe 145 qui invite les institutions et organisations internationales compétentes à poursuivre leurs travaux au sein du Groupe de travail interinstitutions sur les forêts et à entreprendre une coordination plus poussée axée sur les propositions d'actions, conformément à leurs mandats respectifs;

Notant en outre que la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'environnement et le développement en juin 1997 examinera les meilleurs moyens de mettre en oeuvre les propositions d'actions;

Décide

1. de prier le Directeur exécutif de l'OIBT de continuer à prévoir la participation active de l'OIBT aux délibérations du Groupe de travail interinstitutions sur les forêts, qui porteront sur les propositions du GIF, notamment aux travaux du Groupe visant à coordonner une stratégie d'exécution pour les organisations internationales;
2. de prier le Directeur exécutif de continuer à mettre à disposition des ressources pour appuyer le Secrétariat du GIF, ou l'organisme qui lui succédera, si la demande lui en est faite, en tenant compte des résultats de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU;
3. d'examiner à sa vingt-troisième session à Yokohama en décembre 1997 les mesures qu'il conviendrait de prendre en vue de contribuer activement à la mise en oeuvre de celles des propositions d'actions contenues dans le rapport du GIF qui ont trait aux travaux de l'OIBT.